



N° 9242-2019/2-ACTS/DJA

Date du : 09 juillet 2019

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

PJ : un projet de délibération

Référence : - délibération n° 31-2019/APS du 6 juin 2019 *portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud*
 - arrêté n° 2019-8270/GNC-Pr du 5 juillet 2019 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le 13 juin 2019, Madame Isabelle CHAMPMOREAU ainsi que Messieurs Christopher GYGES, Yoann LECOURIEUX, Thierry SANTA et Vaimua MULIAVA ont été élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC) et ont pris leurs fonctions à compter du 5 juillet 2019.

Conformément à l'article 118 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, ces conseillers cessent dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud.

Ainsi, et en application des dispositions de l'article 193 de la loi organique précitée prévoyant que « *lorsqu'un siège de membre d'une assemblée de province non membre du congrès devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste dont le membre sortant est issu* » siégent désormais au sein de l'assemblée de la province Sud :

- Pour la liste l'Avenir en confiance :
 - Madame Léa TRIPODI (en remplacement de Monsieur Thierry SANTA) ;
 - Monsieur Lionel PAAGALUA (en remplacement de Monsieur Christopher GYGES) ;
 - Madame Christiane SARIDJAN-VERGER (en remplacement de Madame CHAMPMOREAU) ;
 - Monsieur Julien TRAN AP (en remplacement de Monsieur Yoann LECOURIEUX).
- Pour la liste l'Eveil Océanien : Monsieur Petelo SAO (en remplacement Monsieur Vaimua MULIAVA).

Il convient de tirer les conséquences de cette situation au sein des différentes commissions intérieures de l'assemblée, afin de remplacer les conseillers qui ont ainsi quitté l'assemblée.

Il est en outre proposé, dans le cadre de ces remplacements, d'effectuer quelques ajustements pratiques dans la composition des commissions intérieures.

Les remplacements proposés dans les différentes commissions sont listés dans le tableau ci-après :

| Membre élu au GNC | Siège en commission | Rôle au sein des commissions |
|---------------------------------|--|-------------------------------------|
| Mme Isabelle CHAMPMOREAU | - Budget, des Finances et du Patrimoine (BFP) | rapporteur |
| | - Personnel et de la Réglementation Générale (PRG) | |
| | - Emploi et de la Formation Professionnelle (EFP) | présidente |
| | - Enseignement (ENS) | |
| | - Enseignement Privé (ENS-P) | |
| M. Christopher GYGES | - Développement rural (DR) | rapporteur |
| | - Santé et de l'action sociale (SAS) | rapporteur |
| | - Environnement (ENV) | |
| | - Culture | |
| | - Condition Féminine (CF) | |
| M. Thierry SANTA | - Développement rural (DR) | |
| | - Personnel et de la réglementation générale (PRG) | |
| | - Enseignement (ENS) | |
| | - Culture | |
| | - Enseignement privé (ENS-P) | |
| M. Vaimua MULIAVA | - Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (HUAT) | |
| | - Culture | président |
| | - Equipements Publics, de l'Énergie et des Transports (EPET) | |
| M. Milakulo TUKUMULI | - Développement économique (DE) | |
| | - Santé et de l'action sociale (SAS) | |
| | - Enseignement (ENS) | rapporteur |
| | - Enseignement privé (ENS-P) | rapporteur |

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.